

Compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2015

Présents : Frédéric Cosson, Evelyne Maillard, Fabrice Honoré, Magali Fardao, Maurice Vinette, Nathalie Arrigoni, Nicole Boulard, Cédric Etiembre, Pascal Gautier, Patrice Honoré, Marie-Christine Moulin, Franck Pohu, Patricia Poirier, Laetitia Yvon.

Excusé : David Deboissy, mandat à Frédéric Cosson

Installation du city stade

La construction du city stade a pris du retard en raison de problèmes d'éclairage et de positionnement des poteaux. Ces derniers devront être déplacés par l'entreprise. La commune a demandé l'ajout d'un pare ballon pour éviter que les balles passent chez le riverain.

La réception des travaux a été repoussée à la deuxième semaine des vacances scolaires.

et du terrain de pétanque

La plate forme est achevée. Les rondins de bois vont être posés pour délimiter le terrain. L'emplacement des arbres qui agrémenteront et ombrageront le terrain reste à définir avec les joueurs de pétanque.

Le coût final du terrain de pétanque s'élève à 4 900 euros. Le terrain de pétanque obtiendrait un fond de concours de la CCAM de 50% du HT soit 2450 euros.

Assainissement : proposition d'une nouvelle convention avec la SAUR

Le Maire a rencontré un responsable de la SAUR afin de revoir la convention concernant la maintenance, pour les postes de relèvement et l'entretien de la station d'épuration.

La SAUR interviendra désormais pour la maintenance d'urgence, le curage annuel des postes et 500 mètres de débouchage des canalisations par an.

La SAUR a fait une première proposition à 2 000 euros HT qui excluait l'entretien des espaces verts de la lagune. Cependant, ces espaces étant difficiles à entretenir sans un matériel spécifique (terrain très pentu), c'est la deuxième proposition à 3 155 euros HT comprenant cet entretien qui est retenue.

Le contrat avec la SAUR passerait donc d'environ 10 000 euros HT à 3 155 euros HT par an. L'électricité sera prise en charge par la commune (environ 3 000 euros/an) ainsi que la visite hebdomadaire qui comprend le relevé des compteurs et la vidange des paniers des postes, soit un travail d'une heure par semaine pour une économie annuelle de 5000 euros TVA incluse car celle-ci n'est pas récupérable.

Le Conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord à M. le Maire pour signer cette convention.

Monsieur le Maire rappelle que la loi impose le passage de la compétence assainissement aux Communautés de communes en 2020.

Travaux rue de la Miottière

Les travaux de la rue de La Miottière débuteront lundi 19 octobre par l'entreprise HRC. Pour l'éclairage, la commune a reçu devis avec des prix très semblables :

LTP pour 9 838 euros HT
SPIE pour 10 499 euros HT
CITÉOS pour 9 620 euros HT.

Cependant, les matériaux et matériels proposés sont différents. M. le Maire rencontrera M. Level, technicien conseil de la Communauté de communes afin d'être éclairé sur ce point.

Il est prévu d'installer sept lampadaires (leds) au lieu des quatre existants.

Une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est en cours.

PROJETS 2016

Lancement d'une étude pour la réalisation d'une voie piétonne

La voie piétonne entre Saint Aubin et Fresnay ne peut être réalisée qu'en conformité avec les règlements de sécurité (notamment une largeur d'un mètre quarante pour le passage des piétons). Ces aménagements nécessitent un gros investissement financier. Cependant, il est indispensable de sécuriser la circulation fréquente des piétons sur ce parcours (jeunes Fresnois se rendant à la salle de tennis, Saint-Aubinois se rendant dans les commerces de Fresnay...)

Une étude et une maîtrise d'œuvre pour un avant projet sont indispensables. Des recherches de subventions (Communauté de communes et autres) seront menées. M. POHU propose de voir avec la ville de Fresnay qui peut avoir des projets d'aménagement pour son entrée de bourg. M. le Maire confirme qu'une collaboration entre nos deux communes est envisageable.

Cette voie piétonne pourrait entraîner un déplacement du panneau d'agglomération route de Beaumont, pour limiter la vitesse entre Saint Aubin et Fresnay à 50km/h et permettre l'entretien des bermes par la communes. Actuellement, les bermes sont entretenues par le Département et la vitesse autorisée aux véhicules arrivant de Beaumont est de 90 km/h.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Création d'une aire de jeux pour les enfants

L'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants est envisagée près du city-stade et de l'école maternelle. Elle pourra être utilisée par l'école et par les habitants (dans le cadre d'aménagements d'horaires d'utilisation).

M. le Maire propose qu'une commission des travaux élargie se réunisse afin d'étudier ce projet. Il demande si des élus veulent participer. M. POHU, Mme ARRIGONI et Mme BOULARD souhaitent s'associer à ce groupe de travail. Il sera également proposé aux instituteurs de maternelle, aux élus du Conseil municipal jeunes et à Lucas, volontaire service civique de s'y associer.

Pour le financement, la commune a la possibilité de demander un fonds de concours à la Communauté de communes, une aide au Département ou une aide parlementaire.

Une réunion aura lieu le jeudi 29 octobre à 18h30 à la mairie.

Décision modificative – budget assainissement

M. le Maire demande au Conseil municipal d'approuver une DM (Décision Modificative) afin de régler une facture de l'entreprise ELB au budget Assainissement.

Il s'agit d'une part, de réparations sur trois mètres de canalisation et sur le branchement d'une habitation écrasé (côté domaine public) et d'autre part, de l'ajout d'un regard au niveau du nouveau lotissement (fait à l'occasion des travaux de la rue de Saint-Christophe). Le montant de ces travaux non prévus s'élève à 2 050 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

Cantine scolaire

M. le Maire rappelle que la compétence cantine est passée à la commune depuis le 1^{er} octobre 2015. Mme FARDASO a effectué un bilan des comptes de la cantine. Celui-ci met en évidence entre 2012 et 2015 une économie de 9 187 euros. Ceci s'explique par une gestion des stocks plus rigoureuse, l'embauche d'un cuisinier de métier et une augmentation du nombre d'élèves à la cantine scolaire. Une assemblée générale de l'association est prévue prochainement.

Patrimoine

Lavoirs et croix de roussard

L'entretien et la mise en valeur des lavoirs et des croix de roussard sont passés à la charge de la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence tourisme.

Des élus de la commune et de la CCAM ont visité le lavoir afin de prévoir des travaux de réhabilitation. Comme prévu, des bénévoles participeront à la réfection. Les matériaux seront subventionnés par la CCAM. Les employés communaux interviendront pour la maçonnerie.

L'intervention des bénévoles a déjà commencé. Le système du lavoir a été démonté mais il s'avère irréparable. La couverture sera refaite dans l'année 2016.

Les croix en pierre de roussard ont été recensées sur le territoire de la Communauté de communes et seront remises en état par la CCAM avec 80 % de subventions des fonds européens. Le dossier de subvention est instruit par le Pays Haute Sarthe.

Cadastres anciens

M. POHU informe le Conseil municipal que des sociétés de rénovation de cadastre sont venues examiner les deux anciens cadastres de Saint-Aubin afin de proposer un devis pour leur restauration. Un premier devis a été reçu d'un montant de 3 175 € TTC. Prix au dessous de l'estimation faite par les archives départementales lors de leur visite au printemps dernier.

Des subventions sont envisageables, notamment par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Nom de la voirie du nouveau lotissement

Le Conseil municipal est invité à débattre du nom de la voirie du nouveau lotissement. Plusieurs propositions se dégagent: rue de la Vionnerie, rue la Prairie, rue Philippe Gautier. Les élus sont invités à poursuivre cette réflexion pour la prochaine séance.

M. le Maire informe que les quatre chênes sis sur le nouveau lotissement pourrait gêner les acquéreurs et pourraient représenter un danger par l'ampleur de leurs branchages. Le Conseil municipal s'oppose par 13 voix contre 1 à leur abattage. Il est décidé qu'ils seront mis en trogne.

Cérémonie du 11 novembre

M. le Maire rappelle l'invitation à la cérémonie du 11 novembre. L'organisation du vin d'honneur est confiée à M. VINETTE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion de conseil le mardi 17 novembre à 20h30.